

BARÈME D'HONORAIRES

A partir du 07 avril 2023

Honoraires de transaction vente

PRIX DE VENTE	HONORAIRES (TTC) Maximum
Jusqu'à 49999 €	5 000 € (FORFAIT)
50 000 € à 79999 €	8.%
80 000 € à 99 999 €	7,5 % *
100 000 € à 159 999 €	7 % *
160 000 € à 219 999 €	6 ,5 % *
220 000 € à 299 999 €	5.5 % *
Au-delà de 300000 €	4,5 % *

* Arrondi à la logique inférieure ou supérieure.

Les honoraires sont à la charge du vendeur.

Les honoraires seront à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix "net vendeur" lorsque :

- Le vendeur est en situation de surendettement.
- Si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente.
- Lorsque l'origine de propriété du bien est une attestation de propriété immobilière : titre de propriété dressé à l'occasion de la succession.

Honoraires de location

HONORAIRES DE LOCATION D'UN BIEN A USAGE D'HABITATION : honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée : équivalent à 1 mois de loyer charges comprises, plafonné à :

- dans la limite de 11 €/m² maximum TTC dont 3 €/m² maximum TTC pour la réalisation de l'état des lieux.
- 11 €/m² maximum zone détendue.

Ces honoraires ci-dessus sont à la charge du propriétaire et du locataire.

Le taux de TVA en vigueur est de 20 %.

Blain et Cochet Immobilier – SAS au capital de 10 000€ – Siret : 51 977 244 600 018 – RCS : ORLÉANS – N° TVA Intracommunautaire : FR 58519772446 – Assurance RCP : LEGIO 3982 – Carte professionnelle T : 45 022 018 000 031 491 – Date de délivrance : 2018-01-07 – Lieu de délivrance : C.C.I - 23 place du Martroi - 45044 Orléans Cédex – Caisse de garantie financière : SEGAP. – N° de caisse de garantie : LEGAI04407 – Adresse caisse de garantie : 64 av. de Suffren 75007 Paris – Montant de la garantie financière : 110 000 €.